



## **LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

### **GENERALITE :**

Les présentes conditions sont réputées connues de l'acheteur. Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des dites conditions, qui prévaudront sur toutes conditions d'achat ou tout autre document émanant de l'acheteur.

### **COMMANDE :**

L'acceptation de notre offre ou de notre accusé de réception par l'acheteur vaut accord de celui-ci sur l'ensemble de nos conditions générales de vente. Les marchés et commandes ne deviennent définis qu'après acceptation et confirmation écrite par notre société. Il en va de même pour toute modification. Si une commande est annulée par le client pour des raisons indépendantes de PLEMET INDUSTRIE, le client supportera les frais engagés par PLEMET INDUSTRIE pour la réalisation de la commande.

Le montant minimal de commande est fixé à 160 €. Pour toute commande inférieure à ce montant, une participation aux frais de gestion sera demandée.

### **DELAI DE LIVRAISON :**

Les délais de livraisons commencent à courir dès l'envoi de l'accusé de réception de commande. En conséquence, tout retard, sauf s'il se prolonge en cas de force majeure (incendie, panne, grève, difficultés d'approvisionnement), ne saurait engager notre responsabilité, ni entraîner une annulation même partielle de la commande, ni donner lieu à indemnités ou pénalités.

### **PAIEMENT :**

Les factures sont payables à notre siège social.

Nos traites, ou l'acceptation de règlement, ne constituent ni novation, ni dérogation à cette clause.

Les effets doivent être retournés dans un délai maximum de 10 jours.

Tout retard de paiement entraîne l'application de plein droit d'une pénalité de retard calculée au taux de base bancaire en vigueur au jour de l'échéance impayée X 1,5. Les intérêts s'entendent hors tous droits et taxes en sus à la charge de l'acheteur.

Les factures d'un montant inférieur à 160 € sont payables par chèque à réception de facture.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due.

### **RESERVE DE PROPRIETE :**

PLEMET INDUSTRIE conserve l'entière propriété des biens faisant l'objet du contrat jusqu'à complet paiement du prix facturé et ce dans les conditions fixées par la loi du 12 mai 1980. En cas de non respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, la société PLEMET INDUSTRIE, sans perdre aucun de ses droits, pourra exiger par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution des biens aux frais de l'acheteur jusqu'à réception par ce dernier de la totalité de ses engagements.

### **TRANSPORT :**

Les conditions de vente de nos marchandises s'entendent départ usine. Les marchandises voyagent toujours aux risques et périls des acheteurs, même en cas de livraison franco. La couverture des risques par assurance est faite à la demande expresse, aux frais et sous la responsabilité des destinataires.

Sauf accord particulier, le port depuis notre usine et les emballages sont à la charge du destinataire. En cas de manquants, de retards ou d'avaries survenus au cours du transport, il appartient à l'acheteur d'exercer tous les recours contre les transporteurs, conformément aux articles 105 et 106 du code de commerce.

### **DENONCIATION DE DEFAULT :**

Si un défaut survient, l'acheteur dispose d'un délai de 10 jours, date de réception, pour formuler par écrit ses réclamations. Passé ce délai de 10 jours après la réception de la marchandise, aucune réclamation concernant la nature ou la qualité de la marchandise ne pourra être admise auprès de la société PLEMET INDUSTRIE.

### **JURIDICTION :**

En cas de contestation quelconque, la loi française est seule applicable. Pour toutes contestations, les parties déclarent faire attribution de compétence au tribunal de commerce de SENS. Ne peuvent opérer novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction, les divers lieux à l'exclusion de tout autre même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.